



CCAS DE DAX



**EXTRAIT**  
du  
**Registre des Délibérations du Conseil d'administration**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le 28 novembre 2024 à 18h00, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 21 novembre 2024, s'est réuni dans la salle des commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme SARAH PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 21 novembre 2024
Nombre de présents	10	
Nombre de pouvoirs	3	Date de la publication : 06 décembre 2024
Suffrages exprimés	11	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Marylène HENAUULT, Mme Aline DUZERT, M. Patrice BOUCAU, Mme Gisèle CAMIADE, M. Pierre STETIN, M. Dominique DUBROCA, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

**ABSENTS ET EXCUSES :**

M. Julien DUBOIS, M. Didier ZARZUELO, Mme Marcelle THEIL, Mme Maria OREA

**POUVOIRS :**

M. Julien RELAUX à Mme Marylène HENAUULT, M. José PEREZ à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Jean-Maurice CASTEX à M. Jean Pierre LAFARGUE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Laurent DUBOIS

**OBJET : Maison du logement : avenant n°1 à la convention locative pour le centre d'accueil féminin "BAFFERT" et définition de la participation financière au fonctionnement 2025**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** le projet de convention locative entre le CCAS de DAX et l'association « Maison du Logement ».

**Considérant** que le CCAS de DAX loue à l'association « La Maison du Logement » l'immeuble sis au 13 rue Baffert afin d'y réaliser un service d'accueil et d'hébergement temporaire pour un public féminin, avec ou sans enfant(s),  
**Considérant** que la convention actuelle passée avec la Maison du Logement arrive à échéance le 31 décembre 2024,

**Considérant** qu'il s'avère nécessaire de passer une nouvelle convention pour une même durée et selon les mêmes conditions, à compter du 1er janvier 2025 et de fixer le loyer pour l'exercice 2025 selon l'évolution de l'indice de référence des loyers.

**SUR PROPOSITION DE MME PECHAUDRAL-DOURTHE SARAH, VICE-PRESIDENTE DU CCAS, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 11 VOIX POUR,**

**Article 1 : approuve** la signature d'une nouvelle convention de bail à loyer du bâtiment sis au 13 rue Baffert à DAX à l'association « la Maison du Logement » pour une durée d'un an.

**Article 2 : fixe** le montant du loyer pour l'exercice 2025 à 6 409,58 €.

**Article 3 : fixe** la participation financière au projet social de cette association pour l'accueil de femmes en difficulté sociale à hauteur de 6 409,58 € pour l'année 2025 ; les crédits seront inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif.

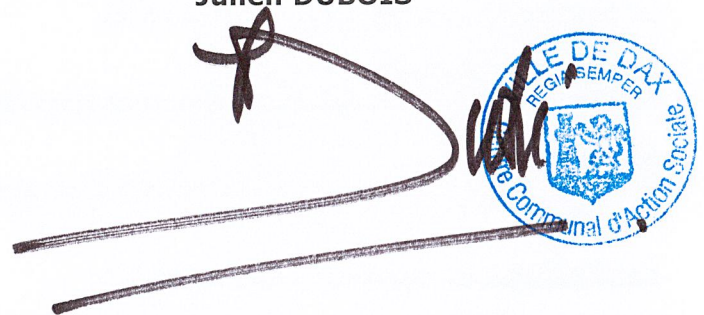
**Article 4 : autorise** Monsieur le Président du CCAS, ou en son absence à Madame la Vice-présidente du CCAS, à signer la convention annexé et tout document relatif à l'exécution de cette décision.

**Messieurs Julien RELAUX et Jean-Maurice CASTEX ne prennent pas part au vote.**

**Secrétaire de séance,  
Laurent DUBOIS**

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**

**Le Président du CCAS,  
Julien DUBOIS**

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'JD', is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'VILLE DE DAX' at the top, 'REG. SEMPER' on the left, and 'le Conseil d'Action Sociale' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a shield with a crown on top and a figure holding a staff.

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos – 50, cours Lyautey – 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture  
040-264000860-20241129-20241128-7-DE  
Date de télétransmission : 06/12/2024  
Date de réception préfecture : 06/12/2024